

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU DIRECTEUR

N° A2025- 20	Délégation du Directeur de la Régie à Monsieur Nicolas Martinez pour la signature des bons de commande et marchés subséquents
--------------	---

- Vu** l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
Vu l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon - la Régie indiquant les fonctions du directeur
Vu l'arrêté A2023-1 du 9 janvier 2023 portant délégations de signature du Directeur de la Régie aux agents d'Eau du Grand Lyon - la Régie - Cas des bons de commande, modifié par arrêtés A2023-16 du 2 mai 2023 et A2023-19 du 27 juillet 2023 ;

ARRETE

Article 1 L'arrêté A2023-19 du 27 juillet 2023 est annulé.

Article 2 Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Martinez, responsable de l'unité Finances Ordonnateur au sein du service Finances, pour la signature des bons de commande et marchés subséquents d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes sur son périmètre.

Villeurbanne, le 17 JAN. 2025

Le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie

Christophe DROZD

Exemplaire conservé par le bénéficiaire

Notifié le 28/01/25

Nom de l'agent : Nicolas Martinez

Signature de l'agent

